Image not found or type unknown

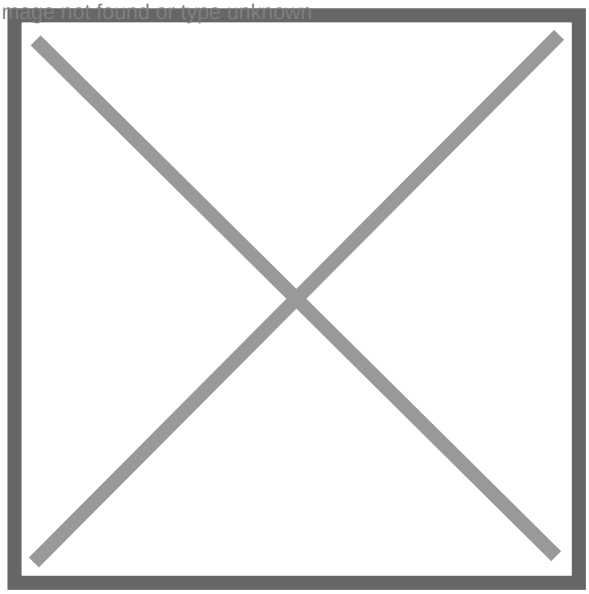

Suivi de mon fils à la garde de sa mère par une assistance socia

Par **lafran**, le **29/01/2017** à **16:42**

je suis papa d'un petit garçon de 5 ans dont la maman à la garde, elle a un nouveau compagnon et vient d'accoucher d'un autre enfant
ne connaissant pas la personne qui élève mon enfant en dehors des week end ou j'en ai la garde, j'aimerais savoir s'il est possible de demander le passage régulier d'une assistance sociale afin de constater que mon fils vit dans une famille équilibrée
et l'article de loi qui autorise cette demande

Par **ASKATASUN**, le **29/01/2017** à **17:16**

Bienvenu,
[citation]j'aimerais savoir s'il est possible de demander le passage régulier d'une assistance sociale afin de constater que mon fils vit dans une famille équilibrée
et l'article de loi qui autorise cette demande[/citation]
J'ai l'impression, mais peut etre que je me trompe, que vous visez, mais sans exposer la raison, les dispositions d'assistance éducative contenues aux articles 375 et suivants du Code Civil ?
Si c'est le cas, il faut saisir le juge des enfants qui seul est compétent, lui exposer vos craintes qui sont peut être fondées et qui ordonnera éventuellement les mesures nécessaires à la sauvegarde des intérêts de votre fils.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés